



CAHIER DES CHARGES

APPEL A PROJETS

**ACTIONS AU PROFIT DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP ET DE DÉPENDANCE**

THÈMES 2010

**ACCÈS AU SPORT
ACCÈS AUX LOISIRS ET/OU A LA CULTURE**

PRÉAMBULE

Définies dans le Code de la Mutualité, les valeurs d'entraide et de solidarité sont les piliers de l'éthique mutualiste et la Mutuelle Prévadiès s'inscrit directement dans cette philosophie née des sociétés de secours mutuel.

Dans le même temps, Prévadiès s'est impliquée, partout où elle est implantée, dans des actions de proximité. Elle a tout naturellement souhaité étendre son action et décidé de créer une Fondation d'Entreprise pour que l'entraide et la solidarité ne soient pas seulement réservées à ses seuls adhérents. Car seule la création d'une entité morale permet de faire partager les actes de solidarité à travers une œuvre d'intérêt général.

Dès l'origine, en 1998, la Fondation d'entreprise Mutuelle Prévadiès a eu pour but de lutter contre toutes les formes d'exclusion. Depuis 10 ans, ses actions ont été principalement développées en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de la famille, avec une attention particulière pour les personnes âgées et handicapées. La Fondation a ainsi permis à la mutuelle d'expérimenter une nouvelle forme d'engagement, de renforcer ses relations avec le secteur associatif et de promouvoir ses valeurs au-delà du cercle de ses adhérents.

L'action de la Fondation d'Entreprise Mutuelle Prévadiès s'inscrit dans une démarche globale d'entraide et repose sur trois grands principes de fonctionnement :

- Soutenir uniquement les associations ou les organismes à but non lucratif et ne pas s'investir dans des demandes individuelles de partenariat.
- Proposer une aide logistique, technique ou organisationnelle, mettre à disposition les compétences de chacun et ne pas s'inscrire exclusivement en distributeur de fonds,
- Impliquer et favoriser le bénévolat pour les collaborateurs, les délégués et les administrateurs de Prévadiès,

CONTEXTE

Depuis sa création, notamment au cours des 5 dernières années, face au vieillissement de la population, à l'augmentation du nombre de personnes handicapées ou atteintes de maladies chroniques, aux difficultés de prise en charge de ces personnes, qui sont autant de sources d'exclusion, la Fondation a consacré une partie très significative de ses ressources à soutenir des associations intervenant dans ces domaines.

C'est dans ce contexte, que les appels à projets de la Fondation porteront sur les actions à destination des personnes en situation de handicap et de dépendance, dans la perspective de faciliter, autant que possible, le maintien de leur autonomie.

Créée en 1998, la Fondation a développé des actions en faveur de la jeunesse et des familles, des personnes handicapées et des personnes âgées. Elle s'est tout particulièrement engagée en direction des personnes vulnérables, en raison de leur situation sociale fragile ou d'une situation de dépendance physique ou sensorielle.

La Fondation complète la volonté de la Mutuelle de s'investir dans la société, en lui donnant la dimension d'entreprise citoyenne.

Au delà de ses seuls adhérents, elle apporte une contribution au financement de projets présentés par des associations œuvrant notamment auprès des personnes en situation de dépendance.

"FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT, A LA CULTURE ET AUX LOISIRS"

L'accessibilité qui doit concrétiser le principe fondamental de la participation à la vie en société souffre de beaucoup de retard, notamment aux activités de sports, de loisirs et de culture. Ces axes d'améliorations de la vie des personnes handicapées ou âgées favorisant l'intégration dans les structures ordinaires reposent bien souvent sur des initiatives associatives locales que la Fondation peut accompagner.

Les thèmes abordés et les champs d'intervention peuvent concerner : le matériel, matériel pédagogique, l'information, la sensibilisation, la formation (non diplômante) etc.

POURQUOI CET APPEL A PROJETS ?

Cet appel à projets vise à soutenir les initiatives qui contribuent à l'ouverture générale aux personnes handicapées ou dépendantes dans les domaines sports, loisirs et culture et a pour vocation de faciliter la participation réelle de personnes handicapées aux activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs en tant que vecteur d'intégration sociale. Le mieux être apporté aux personnes en situation de handicap ou de dépendance doit être un facteur déterminant du projet.

Il se décline en 2 axes principaux :

- ☞ L'accès aux sports
- ☞ L'accès aux loisirs et/ou à la culture

1^{ER} THÈME : l'accès au sport et aux activités physiques

En France, 5,5 millions de personnes sont en situation de handicap du fait d'une déficience mentale, sensorielle ou physique. La pratique d'un sport pour une personne handicapée, outre le facteur santé, favorise l'épanouissement, le lien social et restaure la confiance et l'image de soi.

On constate un très faible taux de pratique sportive dû à un manque d'information, de formation et d'équipements accessibles.

L'appel à projets se décline en 2 axes :

- Former et informer
- Soutenir l'accès aux pratiques et l'acquisition de matériel adapté

Les projets présentés peuvent concerner un seul ou les deux axes.

2^{ÈME} THÈME : l'accès aux loisirs et/ou à la culture

La pratique d'une activité récréative ou culturelle, autre que le sport, pour une personne handicapée favorise le lien social et la créativité, et permet le transfert de ses connaissances et de ses pratiques.

L'appel à projets se décline en 2 axes :

- Former et informer
- Soutenir l'accès aux pratiques et l'acquisition de matériel adapté

Les projets présentés peuvent concerner un ou les deux axes.

1 Qui peut présenter un projet ?

Peuvent présenter un projet les organismes à but non lucratif : associations, coopératives, collectifs d'usagers, établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ...

La Fondation ne finance pas :

- ✓ Les têtes de réseau associatif, les collectivités territoriales ;
- ✓ Les structures à finalité politique ou confessionnelle ;
- ✓ Les expositions et manifestations ponctuelles ;
- ✓ Les projets personnels.

2 Critères de sélection

Les projets présentés doivent se réaliser sur les régions et départements organisés en section concernés par l'activité de la Mutuelle Prévadiès.

Les projets devront faire état d'une analyse du contexte local (besoins et attentes) et d'une délimitation territoriale argumentée.

Le partenariat avec toutes les formes d'organisations associatives, les collectivités territoriales et les entreprises est une preuve de l'inscription du projet dans son environnement. Le périmètre et l'ampleur de ce partenariat (diversité, complémentarité, mutualisation, cofinancement, ...) seront des éléments importants de la description du projet.

L'implication des bénéficiaires dans le projet depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre et son évaluation, est un argument fort de la participation citoyenne qui doit être privilégiée.

Les associations devront argumenter la demande faite à la Fondation en expliquant notamment pourquoi la dépense prévue n'entre pas dans les ressources habituelles.

La Fondation ne finance pas :

- ✓ Les frais de fonctionnement habituels ;
- ✓ Les matériels et équipements qui entrent dans le budget de fonctionnement permanent de la structure ;
- ✓ Les projets immobiliers

Les facteurs de coûts et les modalités de fonctionnement favorisant l'accessibilité des personnes au service rendu seront expliqués.

Le comité de sélection n'examine que les projets dont le dossier de candidature est complet. (Les dossiers de candidatures comportant des questions marquées d'un * et non complétées, seront rejetés).

3 Modalités de soutien

Le soutien de la Fondation est apporté sous la forme d'une contribution au financement du projet. Le montant de l'aide est déterminé en fonction des besoins financiers du projet, de son caractère novateur. L'engagement de cofinanceurs sera apprécié.

4 Retrait et remise du dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site de la Mutuelle Prévadiès : www.prevadies.fr à la rubrique Fondation d'Entreprise Mutuelle Prévadiès, ou demandé par courrier, courriel ou téléphone.

Le dossier renseigné doit être envoyé, **en 2 exemplaires**, à la Fondation d'Entreprise Mutuelle Prévadiès impérativement par voie postale.

Fondation d'Entreprise Mutuelle Prévadiès
9, avenue du Rhin • 54520 LAXOU • Tél 03 83 93 26 47 • Fax 03 83 93 12 88
Courriel : contactfondation@prevadies.fr

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : 15 juillet 2010 (cachet de la poste faisant foi)

La Fondation est à votre disposition pour vous renseigner.